



Supervision des droits d'accès au Québec : la parole aux enfants

Saint-Jacques, M.-C., Fortin, M.-C., Noël, J.,
St-Amand, A., Drapeau, S., et Gagné, M.-H.

Survol des connaissances

Au Québec, les services de supervision des droits d'accès (SDA) visent essentiellement à établir, rétablir ou maintenir le lien parent-enfant dans un lieu assurant la sécurité de toutes les parties impliquées. Les notions de meilleur intérêt de l'enfant et de respect de ses droits sont au cœur des priorités des services de SDA, tout comme la responsabilité parentale et le développement de relations familiales positives. Les services s'appuient également sur des principes axés sur la sécurité de l'enfant, la neutralité et le caractère exceptionnel et transitoire de la supervision.

Les visites et les échanges de garde supervisés sont les deux principaux services qu'utilisent les familles fréquentant ces ressources. Les visites supervisées permettent à l'enfant de maintenir, en présence d'un tiers (i.e. une intervenante), un contact avec son parent non gardien lorsque celui-ci représente un risque pour sa sécurité. Les échanges de garde supervisés garantissent que l'enfant pourra transiter de la maison d'un parent à celle de l'autre parent sans que ces derniers n'aient à se côtoyer et toujours sous la supervision d'un tiers. On permet ainsi à l'enfant de circuler d'un foyer à l'autre dans l'harmonie et de manière sécuritaire. En outre, plusieurs des familles se retrouvant dans les services de SDA sont aux prises avec un niveau élevé de conflit postséparation, et ce, en plus d'être préoccupées par leur sécurité et celle de leur enfant. La violence familiale, la toxicomanie et les problèmes de santé mentale sont les raisons les plus souvent nommées pour justifier le recours aux services.

Objectifs de l'étude

À ce jour, un nombre limité d'études ont pu obtenir le point de vue d'enfants fréquentant une ressource de SDA. La présente étude s'insère en continuité des travaux du comité interministériel sur la supervision des droits d'accès amorcés en 2005. Ce comité et les différents acteurs concernés s'entendaient alors pour souligner la nécessité de documenter ces services, leurs impacts et la diversité des trajectoires empruntées par les familles. Composée de cinq volets différents, l'étude a pour objectif général de décrire les services de supervision des droits d'accès (SDA) au Québec, et ce, précisément pour les familles qui détiennent une ordonnance



de la Cour supérieure, une entente volontaire ou une entente survenue en médiation. Les situations qui impliquent des services dans le cadre de l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) ne sont pas examinées dans cette étude. Dans ce document, nous présentons un résumé des résultats obtenus en interviewant les enfants et les adolescents. Ce volet de l'étude vise à comprendre leur expérience ainsi que la satisfaction qu'ils éprouvent à l'égard des services de SDA et des intervenantes.

Méthodologie

Les données ont été collectées par le biais d'une entrevue semi-dirigée d'environ 30 minutes qui a eu lieu à la ressource de droits d'accès ou au domicile de l'enfant. Au cours de l'entrevue et dans le respect des limites de chaque enfant, ce dernier a été invité à s'exprimer sur sa compréhension des services et leur utilité, sur ses sentiments avant, pendant et après être allé à la ressource ainsi que sur sa satisfaction générale face aux services. Cette étude qualitative a été menée auprès de 18 enfants qui obtiennent ou ont obtenu des services de SDA au cours des six mois précédant l'entrevue de recherche. Recrutés dans trois ressources différentes, les 18 enfants sont issus de 15 familles distinctes. Un total de dix garçons et huit filles, âgés en moyenne de 10,1 ans (minimum 6 ans, maximum 15 ans), ont participé à l'étude. Sur le plan des services reçus, douze d'entre eux sont impliqués dans des visites supervisées alors que les six autres bénéficient d'échanges de garde supervisés. Les visites supervisées ont généralement lieu aux quinze jours, à l'exception d'un enfant qui voit son autre parent chaque semaine et d'un autre qui le voit chaque mois. Dans le cas des enfants en échanges de garde supervisés, quatre vivent avec leur mère et voient leur père une fin de semaine sur deux tandis que les deux autres sont en garde partagée.

Résultats

Compréhension des services de SDA

La compréhension qu'ont les enfants des raisons justifiant l'utilisation des services de SDA n'est pas globale, mais bien spécifique à leur situation. Par exemple, l'un pourra expliquer qu'il fréquente une ressource parce que ses parents se disputent trop tandis qu'un autre dira qu'il obtient des services de SDA parce que son parent n'est pas en mesure de bien s'occuper de lui lorsqu'il consomme des drogues. Ainsi, les enfants comprennent minimalement que la fréquentation d'une ressource est associée à un problème. D'ailleurs, pour bien des jeunes rencontrés, le fait de fréquenter un service de SDA doit demeurer secret : même leur meilleur ami ne doit pas savoir puisque c'est quelque chose de « personnel ».

Lorsque les enfants en visites supervisées tentent d'expliquer pourquoi une intervenante doit superviser la rencontre, ils indiquent que c'est pour surveiller leur parent, pour qu'il n'ait pas de comportements inappropriés ou qu'il fasse (ou dise) « des mauvaises affaires ». D'autres jeunes en visites supervisées précisent que sans surveillance, ils pourraient être à risque d'abus ou de « se faire frapper par papa ». En outre, plusieurs mentionnent que la présence des intervenantes ne les dérange pas, entre autres parce qu'elle n'est pas intrusive.

Dans un même esprit, quand on demande aux enfants s'ils se sentent écoutés par les personnes qui travaillent dans la ressource ou si ce qu'ils pensent est important pour elles, tous les jeunes rencontrés répondent par l'affirmative. Certains soulignent que les intervenantes sont avenantes et savent qu'en cas de besoin, ils peuvent les interpeller; ce sont, à leurs yeux, des personnes-ressources. En plus de se sentir écoutés, d'autres précisent qu'ils ont le sentiment que ce qui les habite est important pour l'intervenante. Notons toutefois



que ce ne sont pas tous les jeunes qui partagent ce sentiment, quelques-uns estimant qu'elles ne sont pas vraiment intéressées par ce qu'ils vivent ou qu'elles devraient parfois être plus proactives en « disant au parent d'arrêter [son comportement gênant] ».

Un pouvoir limité

Les enfants interrogés n'ont pas l'impression d'avoir un grand pouvoir quant à la décision de devoir se présenter ou non aux contacts supervisés. En effet, ils croient que ce sont soit leurs parents qui décident, soit qu'il s'agit d'un horaire prédéterminé ou imposé. Néanmoins, malgré leur faible pouvoir décisionnel, une majorité souligne que si on leur donnait le choix, ils voudraient venir à la ressource de droits d'accès quand même. Pour leur part, les plus vieux, âgés de 10 à 14 ans, ont le sentiment d'avoir davantage de pouvoir sur leur situation ou du moins, que leur parole est entendue lorsque vient le temps de dire s'ils veulent rencontrer ou non leur parent.

Expérience et satisfaction des enfants

La grande majorité des enfants sont contents d'utiliser les services de SDA et ressentent des émotions positives avant, pendant et après l'échange ou la visite. Ils sont particulièrement contents de rencontrer leur parent, d'aller chez lui, de ne plus être témoin des conflits familiaux ou de revoir l'autre parent à la suite d'une visite ou d'un échange. D'ailleurs, parmi les émotions que vivent les enfants, celle de se sentir heureux au moment de retrouver l'autre parent à la suite d'un contact supervisé fait pratiquement l'unanimité.

Plus spécifiquement, l'analyse des émotions ressenties par les enfants en échanges de garde supervisés fait ressortir deux groupes distincts. Si un premier groupe ressent des émotions plutôt agréables lors des échanges, un second éprouve des émotions plus difficiles, que ce soit quelques heures avant, tout juste

avant ou au moment de l'échange de garde. Ces enfants confient ne pas avoir le goût d'aller chez l'autre parent, bien que cet état se dissipe chez l'un d'entre eux dès que l'autre parent.

Du côté des enfants en visites supervisées, plus des trois quarts d'entre eux (n = 10) se disent heureux, bien ou excités en présence du parent visiteur. À la fin de la visite, cinq sont alors tristes, fâchés ou gênés alors que quatre autres se sentent bien ou simplement « normal ». Quelques-uns montrent des signes d'ambivalence, se décrivant à la fois « heureux et en colère » ou « normal et heureux ». Ainsi, on constate que les contacts avec le parent visiteur soulèvent des émotions généralement positives, bien que le tiers des enfants vivent des émotions plus négatives qui s'estompent une fois la visite terminée.

Par ailleurs, plusieurs des enfants interrogés sont satisfaits des activités et des jeux mis à leur disposition. Certains ajoutent qu'ils aiment jouer avec leur parent. L'atmosphère de calme qui règne dans la salle d'attente, la présence d'autres enfants pour jouer ainsi que la rapidité des échanges sont aussi au nombre des motifs justifiant la satisfaction des enfants.

Trois enfants sont moins enthousiastes à l'idée de fréquenter une ressource SDA. Se référant à l'attente à la ressource et à tout le voyage pour passer d'un domicile à l'autre, un premier enfant est mécontent du temps qu'il doit sacrifier pour les échanges de garde. Un deuxième enfant se sent résigné, voire impuissant face à son obligation de devoir utiliser des services de SDA périodiquement tandis que le dernier est gêné par les comportements exubérants de son parent lors des visites supervisées.

Plus nuancés, quelques enfants en visites supervisées ont abordé le manque d'activités, l'usure des jouets ou l'aménagement trop infantin des lieux. Notons que sur ce plan, ce sont des jeunes plus âgés (plus de 8 ans) qui ont souligné cet aspect.

Quand je suis à la ressource, j'ai peur de...

Un peu plus de la moitié des jeunes n'expriment aucune peur en ce qui concerne la fréquentation d'un service de SDA. Ceux qui ont des craintes invoquent des raisons diversifiées. Certains ont peur du contact avec leur père : deux enfants craignent de se retrouver seuls avec lui lors des visites supervisées et un autre a peur que son père se mette en colère lorsqu'il est à son domicile. En outre, la peur d'avoir honte de son parent visiteur, de voir ses parents se chicaner au moment de l'échange, de se faire oublier par le parent gardien après une visite sont au nombre des motifs avancés par les enfants. D'autres n'arrivent tout simplement pas à préciser le motif de leur peur.

Une baguette magique pour changer...

Afin de mieux comprendre les pensées qui animent les enfants, il leur a été demandé ce qu'ils voudraient changer s'ils avaient un pouvoir magique. Si deux rêvent à la réunification de leurs parents, près de la moitié ont le parent non gardien pour cible de changement. En effet, certains voudraient passer plus de temps avec lui ou aimeraient le rencontrer à son domicile alors que d'autres espèrent qu'il règle ses difficultés et ait de meilleures conditions de vie. Des jeunes souhaiteraient plutôt changer l'environnement dans lequel se déroulent les visites supervisées, soit en adaptant l'espace pour les plus vieux, soit en variant les jouets et les activités.

Conclusion

En grande majorité, les enfants se disent contents d'utiliser les services de SDA : ils se sentent en sécurité, ils apprécient l'ambiance, ils sont à l'aise de se référer aux intervenantes lorsque nécessaire et ils aiment voir ou revoir leur parent à la suite d'une visite ou d'un échange de garde supervisé. Le plus souvent, les émotions qu'ils ressentent sont donc plaisantes. Indépendamment du type de service utilisé, les enfants préférant fréquenter une ressource plutôt que retourner à un arrangement antérieur sont ceux dont les contacts avec le ou les parents s'actualisaient dans un contexte insécurisant ou stressant. Par contre, les enfants ne

sont pas toujours certains de bien comprendre pourquoi ils utilisent les services de SDA : ils sont conscients qu'il y a un problème et dans l'esprit de plusieurs, ce même problème explique aussi la présence des autres enfants. Cela dit, puisque certains enfants peuvent ressentir des émotions plus difficiles avant, pendant et après les services de SDA, il serait souhaitable que les intervenants soient particulièrement bien formés à repérer les signes qu'un enfant ne se sent pas bien au cours d'une rencontre et, dans les limites de leurs rôles et responsabilités, qu'ils offrent une réponse adéquate.

Ajoutons que globalement, les enfants sont satisfaits des services reçus. La plupart d'entre eux apprécient le fait de pouvoir compter sur l'oreille attentive des intervenantes ainsi que le choix de jeux ou d'activités disponibles. Les principales sources d'insatisfaction que rapportent les enfants ont trait à l'attente qui leur semble parfois longue lors des échanges de garde, du caractère vétuste de certains jeux, de l'aménagement des lieux ou des jeux qui sont moins adaptés aux préadolescents ou aux adolescents. Il y aurait peut-être lieu de meubler davantage le temps d'attente qui, probablement au-delà des minutes qu'il implique, est un moment stressant pour l'enfant.

Enfin, l'étude a permis de constater que ce que vivent les enfants en visites supervisées n'est pas forcément comparable à ce qui est vécu par ceux en échanges de garde supervisés. Des études ciblant uniquement les enfants en visites supervisées seraient nécessaires afin de mieux documenter leur vécu qui semble parfois plus chargé émotionnellement ou empreint d'une certaine inquiétude.

Pour en savoir plus

L'ARUC – Séparation parentale, recombinaison familiale, c'est plus d'une trentaine de chercheurs et de partenaires issus des milieux universitaires, communautaires, publics et étatiques, tous préoccupés par la réalité des familles séparées et recomposées.

www.arucfamille.ulaval.ca

L'ARUC – Séparation parentale, recombinaison familiale est financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

